CONDITIONS GENERALES DE VENTE -CONTRAT DE LOCATION MOBIL HOME OU LODGE TOILE

TERMS OF SALES FOR THE RENTAL

Afin de pouvoir séjourner dans notre camping, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous.

RESERVATION : la location d'un mobil home ou d'un lodge toilé se fait, en haute saison, du samedi 16 heures au samedi 10 heures avec une durée minimum d'une semaine. En basse saison, un minimum de 2 nuits est demandé. La réservation devient ferme lorsque le contrat de réservation signé par le client a été retourné dans les 8 jours, accompagné d'un acompte représentant 25 % du montant du séjour ou la totalité du séjour si la date d'arrivée est inférieure à 1 mois et des frais de réservation de 17 €. Lors d'une réservation en ligne, la réservation devient ferme lorsque le paiement de l'acompte a été validé par retour de mail.

RESERVATION : *The rental of a mobile home can be done, in high season, from Saturday 4 p.m. to Saturday 10 a.m. with a minimum duration of one week. In low season, a minimum of 2 nights is required. Any reservation will be taken care of, when the booking contract signed by the customer has been returned. You got 8 days to send us your down payment (25% of the total stay + €17 in booking fees or the entire stay if the arrival date is less than 1 month). When booking online, the reservation becomes firm when payment of the deposit has been validated by return email.*

REGLEMENT DU SOLDE : le solde sera réglé un mois avant la date d'arrivée. La réservation ne sera définitive qu'à réception du règlement. Un courrier de confirmation vous sera renvoyé. A défaut de paiement intégral un mois avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.

SETTLEMENT OF THE BALANCE : *it will be paid one month before the arrival date. A confirmation mail will be sent back to you. In the absence of full payment one month before arrival, the campsite reserves the law to consider that the reservation is canceled.*

ANNULATION : l'annulation d'une réservation doit être en cas de force majeure (maladie grave, décès) du locataire, ou des participants déclarés sur le contrat de réservation, et de leurs ascendants ou descendants direct au 1er degré, sur présentation de justificatif et confirmé par lettre avec accusé de réception.

CANCELLATION : *the cancellation of a reservation must be, in case of force majeure (criticall illness or death) of the tenant, or participant declared on the reservation contract, and of their direct ascendants or descendants, in 1st degree, upon presentation of proof and confirmed by letter with acknowledgment of receipt.*

ARRIVEE - DEPART : la location sera disponible à partir de 16 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 heures le jour du départ. Le client doit se présenter à la date fixée par le contrat. Au cas où vous devriez retarder votre arrivée, veuillez-nous en aviser. En outre, si aucune information ne nous parvient à ce sujet, la location pourra être attribuée à un autre client.

ARRIVAL - DEPARTURE : *Arrival starting at 4 p.m. And departure before 10 a.m. The customer must be present on the date fixed by the contract. You must advise us of any late arrival. If not, the place may be assigned to another customer.*

CAUTION : Un chèque de caution de 300€ pour les mobil homes et 200 € pour les lodges toilés (non encaissé) sera demandé. En cas de dégradation, il sera conservé le temps des réparations et retourné après déduction des frais occasionnés. Nous ferons un état des lieux le jour de votre départ avant 10H00. Dans le cas contraire, la caution sera conservée et renvoyée sous 15 jours. Toute anomalie constatée doit être signalée immédiatement à la réception.

Un deuxième chèque de caution ménage de 70 € pour les mobil homes et 50 € pour les lodges toilés sera demandé pour le ménage. Il sera encaissé si vous ne souhaitez pas le faire avant votre départ ou si celui-ci n'est pas fait correctement.

GUARANTEE : *A deposit check of 300 € for mobile homes and 200 € for chalet (not cashed) will be requested. In case of degradation, it will be kept the time of the repairs and returned after deduction of the expenses caused. Any anomaly found must be reported upon receipt.*

A second deposit check of 70 € for mobile homes and 50 € for chalet will be requested for cleaning. It will be cashed if you do not want to do it before your departure or if it is not done correctly.

MENAGE : A la fin du séjour, le ménage est à la charge du locataire, le réfrigérateur devra être dégivré et le nettoyage effectué sur l'ensemble de la location. Dans le cas contraire, le chèque de caution ménage de 70 € (ou 50€ pour les lodges) sera encaissé.

CLEANING : *at the end of the stay, cleaning is the responsibility of the customer, the refrigerator must be defrosted and cleaning done on the entire rental. Otherwise, the deposit check of €70 (or €50 for chalet) will be cashed.*

INTERRUPTION DU SEJOUR : en cas d'interruption de séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement, à l'exception des cas de force majeure (maladie grave, décès) du locataire, ou des participants déclarés sur le contrat de réservation, et de leurs ascendants ou descendants direct au 1er degré sur présentation de justificatif. Les frais de réservation sont non remboursables.

INTERRUPTION OF STAY : *In case of interruption of stay by the customer, no refund will be made, except for cases of force majeure (critical illness, death) of the tenant, or participant declared on the reservation contract, and of their direct ascendants or descendants, in 1st degree, upon presentation of proof. The booking fees are non-refundable.*

MODIFICATIONS : dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement, du fait du gestionnaire, le client peut, dans un délai de 7 jours, après avoir été averti :

-Soit mettre fin à sa réservation et recouvrir le montant des sommes versées (acompte et frais forfaitaires)

-Soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entrainent. Les personnes supplémentaires et les visiteurs devront s'annoncer à la réception et acquitter une redevance à leur départ.

MODIFICATION: *if the stay would be modified on essential elements before its beginning, by the manager, the customer can, within a period of 7 days, after having been warned:*

- *terminate its reservation and recover the amount paid (deposit and booking fees)*
- *accept to participate in the modified stay by signing an amendment to the contract stating the price changes.*

RESILIATION : Pendant la durée du séjour, si cela est justifié (chèque sans provision, détérioration des biens loués, plaintes de voisinage, non- respect du règlement intérieur) la résiliation immédiate entraine le départ du locataire et l'intégralité du montant du séjour demeure acquise au gestionnaire.

TERMINATION: *During the stay, if this is justified (NSF check, deterioration of rented property, neighborhood complaints, noncompliance with the internal regulations) the immediate termination entails the departure of the customer and the entire amount of the stay remains with the manager.*

NOS PRIX COMPRENNENT : Le gaz, l'eau, l'électricité et l'équipement du locatif (vaisselle, salon de jardin, literie)

OUR PRICES INCLUDE *: Water, electricity and rental equipment (crockery, bedding,...)*

RESPONSABILITE : il appartient au vacancier de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité du vacancier. Tout oubli d'effet personnel ne saurait engager la responsabilité du camping.

RESPONSIBILITY : *It is up to the holiday-maker to make sure. The campsite declines any responsibility in the event of theft, fire, bad weather and in case of incident falling under the responsibility of the holiday-maker.*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : le client doit prendre connaissance du règlement intérieur du camping, affiché à l'accueil et disponible sur demande. Il s'engage à le respecter.

RULES AND REGULATIONS: *the customer must read the internal regulations of the campsite, displayed at reception and available on request. He commits to respect it*